

SEANCE DU 21 MAI 2026

L'An deux mil vingt-six le 21 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Virginie ELSHOUT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 12

V. Elshout, C. Duchêne, S. Chesnel, T. Fretay, A. Coudray, J. Hodouin,
P. Souchu, M. Franco Sanchez, E. Jupin, P-J Lamarre, S. Pichot, C. Guilment

Etaient absents :1

J. Brézel

Etaient excusés :1

J. Brézel

Madame Pichot a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 23 avril 2026. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 23 avril est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Informations lotissement Le Bosquet 2 : pavillons Fougères Habitat
- Demande de subvention comité des fêtes
- Demande subvention « Déplacements solidaires Couesnon Marches de Bretagne »
- Devis stores cantine
- Délibération RODP Orange 2026 (Redevance pour occupation du domaine public)
- Point sur la salle des fêtes
- Point sur visite architecte cantine
- Point école
- Point villages fleuris
- Point sur expo étude de revitalisation de centre bourg du 19/05
- Questions diverses

INFORMATIONS LOTISSEMENT LE BOSQUET 2 : PAVILLON FOUGERES HABITAT
--

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de lotissement est lancé. Cette deuxième phase s'étendra à partir des derniers logements Fougères Habitat jusqu'à l'ancien local pompiers. L'appel d'offres relatif aux travaux sera lancé début juin, avec une ouverture des plis prévus début juillet. Les travaux devraient débuter cet automne. Madame Le Maire précise à l'assemblée que 2 lots sont réservés à Fougères Habitat, conformément à la délibération du conseil municipal n°2025-05-07 en date du 22 mai 2025. Fougères Habitat y installera 4 pavillons, à savoir 2 T3 et 2 T4.

Contrairement aux opérations précédentes, les aménagements extérieurs seront à la charge de Fougères Habitat, la commune devra seulement prévoir les différents raccordements aux réseaux. Madame Le Maire avise l'assemblée que, pour mener à bien ce projet, Fougères Habitat sollicitera une subvention de 20 000 € par logement. Les élus, après en avoir délibéré, se laissent le temps de la réflexion, une décision sera prise lors de la prochaine séance.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES
--

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance précédente, les élus décidaient de reporter la décision quant à la demande de subvention du comité des fêtes, les bilans financiers n'avaient pas été fournis. Madame Le Maire présente à l'assemblée les documents complémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 3 000 € à l'association.

Si le comité des fêtes subit de lourdes pertes financières (mauvais temps, autre...), les élus décident qu'alors la demande sera reconsidérée.

Les élus précisent que l'agent technique sera mis à disposition de l'association avant et après la fête.

DEMANDE DE SUBVENTION DEPLACEMENTS SOLIDAIRES COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

Madame Le Maire propose à l'assemblée de reporter ce sujet lors d'une séance dédiée aux demandes de subventions. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve.

Délibération n°2026-05-03

DEVIS STORES CANTINE

Pour une mise en sécurité des enfants en cas de problème provenant de la place du Bon Accueil, il serait préférable d'installer des rideaux occultants dans la cantine, sur les fenêtres et portes donnant sur la place du Bon Accueil. Un devis a été demandé à l'entreprise Pinto et Fils de Fougères. Madame Le Maire présente à l'assemblée le devis qui s'élève à 767,77€ HT, soit 931,32€ TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal valident le devis.

Délibération n°2026-05-04

DELIBERATION RODP ORANGE 2026 (REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC)

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le montant des redevances pour l'occupation du domaine public communal par des opérateurs de télécommunications est réévalué chaque année au 1^{er} janvier. Il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour cette redevance annuelle auprès d'Orange et présente le détail des tarifs appliqués dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Nombre	Tarifs 2026	Montant total en 2026	Montant 2025
Artère aérienne (km)	20,024	65.48 €	1311.29	1309.64
Artère sous-sol (km)	3,664	49.11 €	179.94	179.72
Emprise au sol (m2)	0.50	32.74 €	16.37	0
MONTANT DE LA RODP 2026			1507.60	1489.36

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les redevances pour l'occupation du domaine public communal, revalorisées chaque année au 1^{er} janvier, telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette auprès d'ORANGE, pour un montant de 1507.60 € pour l'année 2026

Délibération n°2026-05-05

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Le Maire informe l'assemblée que le budget Assainissement, suite à une erreur matérielle, présente un déséquilibre entre les recettes de fonctionnement au chapitre 042 et les dépenses d'investissement du chapitre 040. Il y a une différence de 0,18€. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la modification suivante :

- Article 13911 - chapitre 040 : + 0.18€
- Article 2312- programme 10002 : - 0.18€

POINT SALLE DES FETES

Madame Le Maire rend compte à l'assemblée de la visite de l'architecte mandaté par un assureur. Celui-ci ne connaissait pas le dossier, ni sur la forme ni sur le fond. La municipalité est toujours en attente des propositions de protocole amiable de la part des assureurs.

POINT VISITE ARCHITECTE CANTINE
--

Madame Le Maire avise l'assemblée de la visite de l'architecte qui était en charge des travaux réalisés à la nouvelle cantine. On arrivera début juin au 1 an de parfait achèvement des travaux. Reste un problème au niveau du sol de la salle de restauration, largement abîmé, problème de carrelage, soucis de plomberie... Une réunion est prévue sur site le 3 juin à 14h30, en présence des artisans et de l'architecte. Les élus sont invités à y assister, suivant leurs disponibilités.

POINT ECOLE

Monsieur CHESNEL, adjoint en charge des affaires scolaires, informe l'assemblée qu'une classe supplémentaire de maternelles verra le jour à la rentrée de septembre 2026. Lors de la séance du 23 avril, il avait été évoqué la possibilité d'avoir recours à un nouvel agent pour exercer des fonctions d'ATSEM dans la deuxième classe de maternelles. La commission soumet donc à l'assemblée cette proposition. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité charge la commission école de procéder au recrutement d'un agent à temps partiel, à partir de la rentrée de septembre, sur une durée de 1 an, pour occuper des fonctions d'ATSEM dans la deuxième classe de maternelles.

Pour information, les enfants ont participé à un atelier poterie céramique, une exposition de leurs productions aura lieu courant juin.

POINT VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Madame Pichot, membre de la commission Fleurissement rend compte à l'assemblée de la visite du comité des villes et villages fleuris. Il a été convenu de reporter d'un an le passage du jury des VVF concernant le maintien de sa deuxième fleur.

Maisons fleuries : prévoir affiches et publications début juin, et le jury début juillet.

POINT SUR EXPO ETUDE DE REVITALISATION DE CENTRE BOURG DU 19 MAI

Les élus se félicitent de la participation de la population à l'exposition qui a eu lieu sur l'étude de revitalisation de centre bourg.

QUESTIONS DIVERSES

Devis entretien ventilation, chauffage, nouvelle cantine. Madame Le Maire fait part à l'assemblée que le titulaire du marché ventilation chauffage de la

nouvelle cantine a fait une proposition d'entretien des appareils de chauffage et de ventilation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander des devis d'entretien à d'autres entreprises.

Place PMR à proximité de l'école : Madame Le Maire fait part à l'assemblée qu'une demande de devis avait été effectuée auprès de Couesnon Marches de Bretagne pour l'aménagement d'une place PMR devant l'école. Le devis est parvenu en mairie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce devis d'un montant de 407.54 € TTC.

Elections sénatoriales : Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la prochaine réunion du conseil municipal spécialement dédiée à la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

Prochain CM : le 2 juillet.

J. BREZEL	S. CHESNEL	A. COUDRAY	C. DUCHENE
V. ELSHOUT	M. FRANCO SANCHEZ	T. FRETAY	C. GUILMENT
J. HODOUIN	E. JUPIN	P-J. LAMARRE	S. PICHOT
P. SOUCHU			